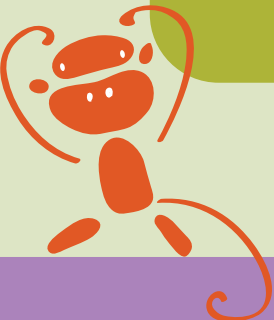
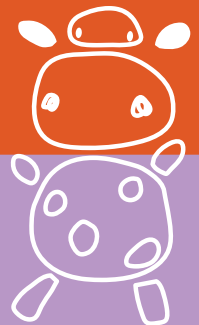
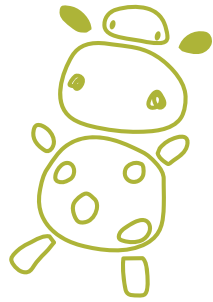
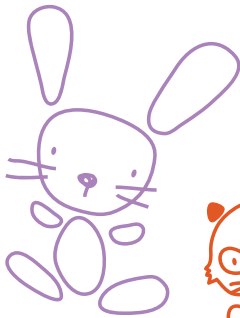




Feidhmeannacht na Seirbhíse Sláinte
Health Service Executive

Consultation de votre bébé à la clinique d'audiologie (clinique de l'audition)





Votre bébé a été orienté vers une clinique d'audiologie (clinique de l'audition) pour réaliser des tests complémentaires. Cette clinique est spécialisée dans l'audition et dispose d'équipements spéciaux qui permettent de tester l'audition de votre bébé. Cette brochure explique pourquoi ces tests sont nécessaires et ce qu'ils impliquent.

Un audiologiste (spécialiste de l'audition) réalise à la clinique d'audiologie des tests complémentaires qui vous fourniront davantage d'informations sur l'audition de votre bébé.

Des tests précoces signifient que si un bébé souffre d'une déficience auditive, les parents en seront conscients alors que leur bébé est très jeune. Ceci est un facteur important pour le développement de l'enfant.

Cela permet également d'apporter un soutien et de fournir des informations aux parents de manière précoce.

Pourquoi mon bébé a-t-il besoin de tests complémentaires ?

De nombreux bébés ont besoin de tests complémentaires parce que les premiers tests de dépistage de la surdité n'ont pas indiqué une réponse bilatérale claire. Cela est fréquent et peut être causé par différents facteurs autres que la déficience auditive.

- Il est possible que votre bébé ait été trop agité au moment du test de dépistage.
- Votre bébé peut avoir eu du fluide ou un blocage temporaire dans l'oreille ou les oreilles après la naissance.
- Il peut y avoir eu trop de bruit de fond dans la salle pendant le test de dépistage.

Le fait de devoir réaliser des tests complémentaires ne signifie pas nécessairement que votre bébé souffre d'une déficience auditive.

Quelle est la probabilité que mon bébé souffre d'une déficience auditive ?

La plupart des bébés testés à la clinique d'audiologie ne présentent pas de déficience auditive.

Cependant, il est possible que votre bébé souffre d'une déficience auditive. Globalement, environ 1 ou 2 bébés sur 1 000 naissent avec une déficience auditive unilatérale ou bilatérale.

Un dépistage précoce signifie que vous recevrez des conseils et un soutien dès le début.

J'ai l'impression que mon bébé répond aux sons. Dois-je faire réaliser des tests complémentaires à mon bébé ?

Il est important que vous vous présentiez au rendez-vous avec votre bébé. En effet, les bébés qui ont une déficience auditive réagissent habituellement à certains sons. Si votre bébé souffre d'une déficience auditive, il est important qu'elle soit identifiée le plus tôt possible.

Quels tests seront réalisés à la clinique d'audiologie ?

Les tests réalisés à la clinique d'audiologie seront comparables à ceux réalisés pour le dépistage de la surdité chez votre bébé mais ils pourront vous fournir des informations plus détaillées sur l'audition de votre bébé. Les tests sont habituellement réalisés lorsque votre bébé dort ou qu'il est calme.

1. Test par otoémissions acoustiques (OEA)

- L'audiologiste place un écouteur à embout souple dans la partie externe de l'oreille de votre bébé.
- L'écouteur envoie des clics sonores dans l'oreille.
- Lorsque l'oreille reçoit un son, sa partie interne, appelée la cochlée, produit habituellement un écho.
- L'équipement de dépistage détecte cet écho.

2. Test par potentiels évoqués auditifs (PEA)

- L'audiologiste place des petits capteurs sur la tête de votre bébé.
- Des écouteurs sont placés sur les oreilles de votre bébé et une série de clics sonores est émise.
- L'ordinateur mesure si les oreilles de votre bébé répondent correctement aux sons.

Le rendez-vous prend habituellement une à deux heures. Cela comprend le temps de calmer votre bébé. Les tests sont indolores et ne provoquent pas de sensation désagréable pour votre bébé. Vous pourrez rester auprès de votre bébé pendant les tests.

Que se passe-t-il après les tests ?

L'audiologiste vous indiquera lorsque les résultats des tests seront disponibles. Il peut être parfois nécessaire de réaliser à nouveau ces tests à une date ultérieure. La clinique d'audiologie pourra vous expliquer les résultats des tests lorsqu'ils seront disponibles.

Si vous avez des inquiétudes ou des questions concernant les résultats, contactez la clinique d'audiologie, dont les coordonnées figurent au dos de cette brochure.

Que se passe-t-il si les tests indiquent une forte réponse bilatérale chez mon bébé ?

Cela signifie qu'il est peu probable que votre bébé souffre d'une déficience auditive. Les enfants peuvent développer ou acquérir une déficience auditive plus tard, par conséquent, il est important de vérifier l'audition de votre enfant au cours de son développement. Après le test d'audition, vous recevrez deux *listes de contrôle* : l'une concerne les sons auxquels votre bébé doit réagir et l'autre concerne les types de sons qu'il doit émettre à mesure qu'il grandit.

Si vous avez la moindre inquiétude concernant l'audition de votre enfant, parlez-en à votre infirmier/-ière ou médecin généraliste (médecin de famille). Il est possible de tester l'audition de votre enfant à tout âge.

Que se passe-t-il si les tests n'indiquent toujours pas de forte réponse unilatérale ou bilatérale chez mon bébé ?

Si cela se produit, l'audiologiste vous expliquera ce que signifient les résultats. Il est possible que des tests complémentaires soient nécessaires pour en savoir plus sur l'audition de votre bébé. Il existe différents types et niveaux de déficience auditive. Les résultats des tests réalisés à la clinique aideront l'audiologiste à s'assurer que vous recevrez le soutien et les informations nécessaires.

Où puis-je obtenir des informations complémentaires ?

Pour obtenir davantage d'informations sur le test de dépistage de la surdité chez votre bébé, contactez le Newborn Hearing Screening Programme (Programme de dépistage de la surdité chez le nouveau-né), dont le numéro de téléphone figure au dos de cette brochure.



Contenu gracieusement fourni par le Newborn Hearing Screening Programme
(Programme de dépistage de la surdité chez le nouveau-né) du NHS/National
Screening Committee (Comité national de dépistage), Royaume-Uni